

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hotel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

Redacteur en chef : A. SCHNEEGANS

ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne

PAIX DE L'ABONNEMENT						
Ville de Lyon...	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Departement du Rhone		11 fr.		22 fr.		44 fr.
Departem. limitrophes		12 fr.		24 fr.		48 fr.
Autres departements...		13 fr.		25 fr.		48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant: C. BENOIT-GONIN

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les commandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre de l'administrateur.

Lyon, le 6 Août

Il y a quelques jours, de tous les points des quatre départements qui viennent d'évacuer les troupes allemandes, s'élevait un immense cri de délivrance, et la France tout entière s'associait, avec émotion, à cette explosion du sentiment patriotique, qui ne cessa jamais d'animer et de soutenir, dans leurs douloureuses épreuves, nos compatriotes du Nord-Est.

Certes, il eût été injuste de prétendre qu'à cette joie ne se mêlât pas une angoisse profonde; les acclamations dont tant de vaillantes populations saluaient le retour du drapeau national ne les empêchaient pas de songer à la pénible destinée de leurs voisins de Lorraine et d'Alsace, qui une paix destructrice a séparés de la mère patrie. Et cependant la plupart des journaux qui soutiennent le ministère actuel eurent le triste courage de protester contre ces manifestations. Crier : *Vive la France!* c'était, disaient-ils, insultier au malheur des provinces annexées à l'Allemagne. Le gouvernement lui-même n'hésitait pas à donner des ordres pour qu'on évitât le scandale de réjouissances publiques, qui eussent porté atteinte à la dignité du pays.

Cette comédie des feuilles de combat, et la condescendance apparente de l'administration pour leurs singulières doctrines, n'avaient trompé personne. Ce qui irritait surtout nos adversaires dans ces dénonciations, si insultantes et tout émissives sur les intentions surveillées, c'est qu'en saluant le retour de nos soldats, Nancy, Toul, Epinal, Charleville, Mezières et les autres, acclamaient aussi la république et rendaient un juste hommage de reconnaissance à M. Thiers.

La chose devient malheureusement aujourd'hui de la dernière évidence. Si le ministère du 24 mai n'eût été guidé, dans les circonstances que nous rappelons, par un autre mobile que le respect dû au malheur, il n'eût pas osé frapper lui-même, ainsi qu'il vient de le faire, les populations devant lesquelles il nous reprochait naguère d'admirer l'expression d'un sentiment offensant pour elles. Notre correspondance de Paris nous a déjà fait connaître que l'entrée du territoire français vis-à-vis de l'Alsace, et la proclamation adressée aux journaux de France pour confondre de Mulhouse atteste l'impression pénible que cette mesure vexatoire a produite dans la Haute-Alsace.

L'*Industriel alsacien* était le seul organe, dans les provinces annexées à l'Allemagne, qui continuât à être rédigé en français. Il était un dernier lien entre les populations que sépare la nouvelle frontière et ce lien dont M. de Bismarck lui-même n'aurait pas voulu la solidité, d'un trait de plume. M. le duc de Broglie vient de le rompre.

On comprendra que, sous la menace perpétuelle que fait peser sur nous le maintien de l'état de siège dans le département du Rhone, nous évitions de reproduire, dans son entier, la protestation qu'a publiée, en tête de son journal, le directeur de l'*Industriel alsacien*. Nous ne pouvons nous dispenser pourtant d'en extraire quelques lignes. Après avoir constaté que, si l'on interdit en France la lecture de l'*Industriel* ce n'est pas que l'on puisse lui reprocher un ton de polémique violent et provocateur; notre confrère rappelle qu'il a toujours été l'interprète des sentiments

qu'inspire à la grande majorité de ses concitoyens la politique actuelle du gouvernement français. Il ajoute :

« Ce que l'on proscribit en nous, ce n'est donc pas l'organe impie et immodéré d'un parti exalté et révolutionnaire, c'est la voix même de l'Alsace; on ne veut pas que l'écho de nos convictions et de nos vœux parvienne jusqu'en France; on redoute l'influence républicaine de notre province; on est effrayé de la clarté avec laquelle elle juge les actes d'une Assemblée impopulaire, et pour se débarrasser d'un témoin dont la parole importune vient troubler « les gens de bien », on arrête à la frontière, comme un malfaiteur, le journal qui avait cru naïvement que sa qualité d'ancien lui donnait des titres particuliers à l'attention et à la bienveillance de tous les Français.

« Notre confrère se demande ensuite si le coup qui le frappe ne pourrait pas s'expliquer aussi par l'effet de certaines influences qui auraient agi, en vue des élections prochaines dans « un arrondissement frontière »; et, après quelques vérités assez durées à l'adresse du cabinet, il conclut en disant que cette mesure aura un juste retentissement en France, et c'est là, ajoute-t-il, sa consolation.

« Quant à nous, nous ne pouvons que déplorer profondément cette interdiction, qui est de nature à produire le plus déplorable effet entre les Vosges et le Rhin.

INFORMATIONS POLITIQUES

La visite du comte de Paris au comte de Chambord est toujours l'objet principal des commentaires du monde politique.

D'après une dépêche de ce matin, l'entrevue du comte de Chambord et de son royal cousin eut lieu hier.

On trouvera plus loin des détails intéressants sur ces agissements des partis monarchiques.

On lit dans l'*Avenir national* :

« On sait que la gauche républicaine, avant la séparation de l'Assemblée, a nommé un comité de surveillance chargé de se tenir au courant de tous les faits politiques, et si besoin est, de la convoquer.

« En présence des nouvelles intrigues monarchiques, et ému des bruits de fusion qui circulent depuis quelques jours, le comité a résolu qu'une réunion générale aurait lieu demain soir, mercredi, les députés appartenant aux trois groupes républicains sont invités à y assister.

Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de l'intérieur avait mandé à Paris les préfets des départements où il y a des sièges vacants à l'Assemblée, pour connaître l'opinion des électeurs.

Cette nouvelle, dit l'agence Havas, est dénuée de fondement.

Plusieurs préfets sont, en effet, à Paris, mais ils n'ont pu être spécialement mandés par le ministre. Ils viennent, comme ils ont l'habitude de le faire, après la révision, rendre compte au ministre de leurs impressions sur l'état des esprits.

Il est toujours question de élections complémentaires, et il se confirme de plus en plus que tous les collèges électoraux qui ne sont pas actuellement représentés seront convoqués au commencement d'octobre.

Le Rappel note déjà les candidatures suivantes :

Puy-de-Dôme, M. Girod-Pouzol, ancien député, préfet de la Défense nationale du 4 septembre;

Seine Inférieure, Frédéric Deschamps, ancien commissaire de la république en 1848;

Saône-et-Loire, M. Albert Joly, avocat au barreau de Versailles; M. Calmon, l'ex-préfet de la Seine, et M. Levesque, président du conseil général de Saône-et-Loire;

Haute-Garonne, M. de Rémusat, l'ancien ministre des affaires étrangères;

Ande, M. Marcou, rédacteur en chef de la *Providence*, de Carcassonne; M. Bonnel, maire de Narbonne;

Aube, M. Casimir Périer fils et Ballet, conseiller d'arrondissement;

Loire, M. César Bartholin, ancien représentant, ex-préfet de la Défense nationale;

Nièvre, M. Turigny, dont l'élection a été récemment invalidée;

Finis-ère, M. Peuaer, maire de Brest.

On a aussi annoncé que, sur la demande des députés de la Loire Inférieure, une enquête aurait été ordonnée par le ministre, relativement à la mesure prise par le préfet de ce département interdisant sur la voie publique la vente du journal le *Peuple souverain*.

Le ministre n'a pas ordonné d'enquête. Il a, parait-il, pleinement approuvé la mesure prise par le préfet.

D'autres préfets ont pris des mesures analogues et ont aussi reçu l'approbation du ministre.

Le *Journal officiel* annonce que les ratifications du président de la République française et de Sa Majesté britannique, sur le traité de commerce et de navigation conclu le 23 juillet dernier entre la France et le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ont été échangées le 4 août 1873, à Paris par le ministre des affaires étrangères de France et l'ambassadeur de la Grande-Bretagne.

Le texte de ce traité, dont les dispositions entrent en vigueur à partir de ce jour, a été inséré au *Journal officiel* le 1^{er} août, à la suite de la loi autorisant le président de la République à le ratifier et à le faire exécuter.

Lors de la dernière séance du conseil supérieur du commerce, M. de la Boullay a annoncé, dans son discours, que ledit conseil ne se réunirait plus qu'en novembre, c'est-à-dire après la rentrée de la Chambre, et qu'il aurait à s'occuper du régime douanier des colonies et de la question des sucres.

Tout dernièrement des réclamations fort vives étaient produites de la part du commerce français et étranger, il serait possible que le conseil se réunît avant l'époque indiquée par le ministre du commerce. D'un autre côté la Belgique et la Hollande ont demandé que la question des sucres soit réglée promptement.

En conséquence, une conférence serait tenue prochainement soit à Paris, soit à Bruxelles, mais au préalable, il aurait à Paris une réunion des délégués rattachés des quatre puissances signataires de la dernière convention.

Les négociations avec l'Autriche vont reprendre ces jours-ci. On annonce pour cette semaine le départ de M. Ozanne pour Vienne.

Après les négociations franco-allemandes commencées il y a quelques jours à l'Alger, quant aux négociations franco-suisse et franco-suédo-norvégiennes, elles se feront par voie de correspondances.

D'après le désir de M. Magne, toutes ces questions seraient réglées cette année.

Plusieurs journaux annoncent l'arrivée prochaine en France du général Charvry et de M. Tassin, directeur des affaires civiles de l'Algérie.

Le nouveau gouverneur général viendrait, dit-on, présenter à l'adoption du gouvernement le plan d'une réorganisation administrative de la colonie.

Un journal croit savoir que, dans le régime proposé, les six sous-préfets seront remplacés par quatre-vingt-deux administrateurs cantonaux.

Les sous-préfets rappelés d'Algérie seraient remplacés en France et compris dans une nouvelle liste de nominations, qui sera publiée très-prochainement.

Ce dernier mouvement comprendrait la révocation ou le changement de sept préfets et d'environ trente sous-préfets.

Plusieurs croyent que ces bruits méritent confirmation.

Les journaux de Nancy publient une lettre du maire de cette ville qui refuse, à propos des 20,000 fr. offerts par M. de Manteuffel aux hospices de Nancy, les 20,000 fr. offerts par M. d'Haussonville à la municipalité de l'Union.

pour être donnés, à titre de compensation, à la ville de Metz.

Le maire de Nancy dit que le don du général Manteuffel a un caractère international :

« M. le général de Manteuffel, se rappelant combien les hospices avaient été, pendant la durée de la guerre, un modèle de charité chrétienne, par les soins donnés à de nombreux soldats allemands malades ou blessés, a éprouvé le désir de témoigner à ces établissements sa vive reconnaissance; c'est dans ces termes que l'offre de 20,000 fr. a été faite aux hospices.

« L'administration des hospices n'a pas cru devoir refuser un don généreux fait aux maisons hospitalières pour les malheureux. D'ailleurs, que les soins donnés par des Français à des blessés et des malades allemands, dérivent de cette vertu internationale, le respect de l'égalité devant la souffrance, de même il a paru à l'administration de l'hospice que la bienfaisance en cette circonstance n'avait pas de nationalité.

« M. d'Haussonville répond à son tour « qu'il y a aussi des hospices à Metz et qu'il a pensé qu'au moment de l'évacuation, le conseil municipal de Nancy et la commission des hospices de cette ville ne seraient pas fâchés d'établir qu'ils n'avaient pas oublié les souffrances de la population d'une ville voisine où nous comprenons naguère autant de compatriotes que d'étrangers.

« C'est pourquoi, si il a cru faire une chose agréable au conseil municipal de Nancy, et à la commission administrative des hospices en choisissant pour intermédiaires vis-à-vis du conseil municipal et de la commission des hospices de Metz.

Lord Enfield a fait lundi des déclarations intéressantes à la Chambre des communes sur la question de droit des gens laquelle ont donné lieu les événements d'Espagne.

Il a dit, entre autres choses, que d'après les intentions du gouvernement de la reine relativement aux navires de guerre espagnols appartenant aux insurgés, si ces navires venaient à commettre des actes de piraterie lésant des intérêts britanniques, ils devraient être traités comme pirates; mais s'ils n'agissent pas en pirates, on n'aurait point à s'occuper d'eux.

L'attitude qui résulte des déclarations de lord Enfield est celle de la plus absolue neutralité, tant qu'il ne sera causé aucun préjudice aux nationaux britanniques.

Les bonapartistes et la légitimité

L'*Ordre* s'occupe ce matin de M. le comte de Chambord et de la restauration du trône des Bourbons. Voici en quels termes il définit la politique que le parti bonapartiste entend suivre à l'égard de cette restauration :

« Si donc il y a des hommes politiques disposés à s'occuper sérieusement d'une restauration de M. le comte de Chambord, il faut qu'ils commencent par le faire agréer par la nation elle-même. Même avec cette consécration, le parti républicain refusera de l'accueillir; mais sans cette consécration, un parti immense de conservateurs, et nous sommes du nombre, ne l'acceptera jamais, fût-il sur le trône.

Les légitimistes en disent autant pour le cas d'une restauration bonapartiste. Les orléanistes ne pensent pas autrement à l'endroit des légitimistes et des bonapartistes, et c'est également ce que ces deux partis pensent à l'endroit des orléanistes.

Le bel avenir qui s'ouvre pour la France!

L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE LYON

Le *Journal des Débats* publie la note suivante, d'où il résulte que l'adoption par le conseil supérieur de l'ins-

truction publique de l'établissement de notre école de médecine est cette fois bien définitive. Nous n'avons donc plus à attendre que la sanction du gouvernement et de l'Assemblée, qui ne peut d'ailleurs faire défaut.

Voici cette note qui intéressera tous nos compatriotes :

Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni pour discuter l'importante question de la création des facultés de médecine en province. Au nom de la commission d'enseignement supérieur, M. Wurtz, doyen de la faculté de médecine de Paris, a présenté à ce sujet un rapport dont les conclusions sont les suivantes :

Il y a lieu de créer, dans quelques grandes villes de France, des centres de hautes études. Les facultés de médecine sont nécessairement comprises dans le groupe de ces établissements d'enseignement supérieur. Il convient d'en augmenter le nombre. On n'en compte que trois en ce moment; on pourrait en placer trois ou quatre autres dans des villes convenablement choisies au point de vue des ressources qu'elles pourraient offrir à l'instruction médicale.

Neuf villes ont fait des offres à cet égard : Lyon, Bordeaux, Nantes, Lille, Toulouse, Marseille, Besançon, Limoges et Rouen. La commission est d'avis que les demandes de ces trois dernières doivent être garanties suffisantes au point de vue des besoins des nouvelles facultés. Elles pensent que les offres de Toulouse et Marseille doivent être rejetées, par la raison que ces villes se trouvant placées dans le rayon de la circonscription de Montpellier, il convient de prendre en considération les demandes de Lyon, Bordeaux, Nantes et Lille.

Toutefois, comme il ne paraît ni prudent ni même possible de créer en même temps quatre facultés nouvelles, il est nécessaire de procéder graduellement et de faire un choix. La seconde ville de France est incontestablement celle qui présente les meilleures conditions pour l'établissement d'une faculté de médecine; Lyon doit donc obtenir la préférence. Les demandes des trois autres villes pourront être accueillies ultérieurement.

Ces conclusions ont été adoptées à la presque unanimité, après une longue discussion. MM. Wurtz et Girard ont soutenu le projet; des observations en sens contraire ont été présentées par M. Bouisson, doyen de la faculté de médecine de Montpellier.

Nous n'insisterons pas sur l'importance de cette déclaration, qui, sans aucun doute, s'appuie sur des renseignements d'une parfaite authenticité, et nous continuerons par l'analyse de l'article de la *Presse*, intitulé : « L'entrevue de Froisdorff », dans lequel le journal de M. de la Guéronnière fait part à ses lecteurs de ce qu'il sait sur le voyage et les intentions du comte de Paris. Le prince est parti jeudi soir de Paris et s'est dirigé sur la Suisse.

Il est accompagné de M. le prince de Joinville, qui se rend à Vienne, où il doit rejoindre madame la princesse de Joinville et son fils, M. le duc de Penthièvre.

M. le comte de Paris se propose de visiter l'exposition.

Sa visite à M. le comte de Chambord a été décidée, nous assure-t-on, d'accord avec trois autres oncles, M. le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc d'Aumale.

Ces dernières lignes sembleraient donner un démenti au correspondant de l'*Indépendance belge*, qui affirmait que M. le duc d'Aumale s'était opposé à ce voyage.

La *Presse* continue :

Nous croyons pouvoir affirmer que cette démarche se produit sans préjudice et dans de bonnes conditions. C'est un acte de défiance et de respect, c'est aussi sans nul doute, une reconnaissance formelle, par le petit-fils du roi Louis-Philippe, du droit monarchique représenté par le petit-fils du roi Charles X. Quel est le point de vue politique, les conséquences de cette situation dynastique toute nouvelle et préparée, depuis vingt-cinq ans, avec tant de persévérance, par des années dévouées des deux familles royales ? Il serait téméraire de le prévoir; mais il serait puéril de méconnaître la valeur d'un tel fait. Les personnes les mieux informées croient qu'au moment de la démission de son jeune cousin, il n'y aura qu'un échange de courtoisies et d'assurances affectueuses, et que les questions politiques ne seront abordées qu'avec une extrême réserve.

Par une sorte de consentement tacite, elles seraient réservées à l'Assemblée. M. le comte de Paris aurait déjà laissé comprendre qu'il était prêt à s'inscrire devant le droit héréditaire du chef de la maison de France, exerçant la souveraineté royale dans les conditions qui sont réglées par l'Assemblée constituante. En d'autres termes, l'Assemblée rappellerait le roi et ferait la constitution.

La *Presse* ne se dissimule pas que c'est là justement le point grave, le comte de Chambord, dans tous ses manifestes ayant déclaré qu'il n'accepterait que la monarchie sans conditions, et elle rappelle la célèbre déclaration de Louis XVIII, dite de Saint-Ouen. Elle conclut ainsi :

Mais l'Assemblée constituante pourrait-elle proclamer la monarchie sans en faire la constitution ? Ce n'est pas dans l'entre-vue de Froisdorff, mais dans la conscience du pays et celle de ses représentants que va se passer cette fondamentale question.

Cet article de la *Presse*, s'il prouve la bonne volonté des monarchistes de l'Assemblée (les bonapartistes exceptés, bien entendu) ne démontre que d'une façon excessivement vague la possibilité d'une entente entre les deux princes.

Ni l'un ni l'autre des prétendants ne peut se mettre en contradiction avec les principes qu'il a toujours défendus, et qui lui ont été légués par sa famille. Et si l'on veut se rendre compte de l'incompatibilité de vues du comte de Chambord et de son cousin le comte de Paris, il suffira de reproduire cette lettre de ce dernier, qu'un journal public aujourd'hui, et les déclarations qu'elle contient sont propres, croyons-nous, à fixer le caractère de la démarche que le comte de Paris se propose de faire à Froisdorff.

York-House, Twickenham, Middlesex, le 18 janvier 1871.

Monsieur Elzinger,

Voici la lettre du duc de Bourgogne, dont je vous remercie de m'avoir donné communication et qui m'a vivement intéressé.

Quant à l'espèce d'indication qu'il m'a conseillée, je lui répondrais, si je le pouvais, qu'il n'y a que les souverains ou les prétendants qui peuvent abdiquer. Ne m'étant jamais posé en prétendant, je n'ai rien à abdiquer. Et toute occasion j'ai bien nettement établi que je ne prétendais qu'à une chose : la jouissance de mes droits de citoyen; je n'étais prêt à servir que dans la mesure que celui-ci voudrait; mais que je regardais toujours comme le seul et le vrai gouvernement de la France celui que mon pays aura choisi.

La pétition que vous m'avez adressée au corps législatif, quoiqu'il fut élu sous l'empire, a été la

LA FUSION

La fusion est toujours la grande question à l'ordre du jour; elle continue à défier les premiers colporteurs des principaux organes de la presse parisienne, sauf les feuilles plus particulièrement dévouées qui se maintiennent dans une prudente réserve.

La *Presse* consacre à cette question deux articles qui, de tout ce qui a été écrit sur ce sujet, se rapprochent le plus de la vérité. On ne s'étonnera donc pas que nous les reproduisions en partie.

La *Presse* avertit d'abord ses lecteurs qu'elle a puisé ses renseignements aux sources les plus sûres. La reconnaissance du royaume de France parait aux conservateurs comme une solution possible, mais il faudrait qu'elle s'appuyât sur l'accord complet des diverses nuances conservatrices de la Chambre, ce dont il est permis de douter. En tous cas, cette reconnaissance serait possible que par l'alliance de deux branches de la maison de Bourbon. Aussi les hommes politiques qui se sont entretenus dans cette affaire ont-ils dû prévoir l'insuccès à défaut de celle qu'ils poursuivent. Nous croyons qu'un programme qui consisterait à prolonger parallèlement les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon et ceux de l'Assemblée nationale jusqu'à une date assez éloignée, paraît, dès à présent, acceptée par tous les conservateurs. Pour les uns, ce serait une solution satisfaisante aux éventualités du moment; pour les autres, une transition nécessaire. Mais, à quel point de vue qu'on l'envisage, il faut se féliciter, comme d'un heureux présage de la communauté de vues qui unit, sur ce point, les meilleurs esprits?

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o

boulevard St-Germain, 79, Paris

Le Dictionnaire de la langue française, ouvrage entièrement terminée, est publié en livraisons de 1 franc.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît en fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 25^e fascicule, DEC 1873, est en vente.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 7 Août 1873.

SPECTRE DE CHATILLON

PAR Elie BERTHET

TROISIÈME PARTIE

La Faillite.

— Il n'y a pas de quoi se vanter. En ce moment de crise l'argent se cache, comme on dit, et ceux qui en ont ne voudraient pas le confier à l'industrie. Mais vous-même, cher monsieur de Rosenberg, pourquoi ne praprez-vous pas à la porte de quelques personnes riches de votre connaissance, celle du duc de Chatillon, par exemple?

— Je n'ai pas à avoir de l'ironie dans cette demande.

— Je vous l'ai dit, monsieur, le duc de Chatillon est engagé pour nous tout ce qu'il possède.

— C'est que vous ne savez pas? On assure que les Bourbons étaient rentrés en

France et que le duc de Provence allait être nommé roi... Dans ce cas, l'ancienne noblesse reviendrait sur Paris, et le duc de Chatillon deviendrait un riche seigneur.

Ernest regarda son père.

— Si monsieur Jaquet disait vrai, s'écria-t-il chateaufortement, — il serait impossible, en effet.

— Que Dieu rende à la France ses lois légitimes, — interrompit monsieur de Rosenberg avec solennité; — personne ne le souhaite plus ardemment que moi... mais restituer à la noblesse son opulence et son crédit passé, aucun roi ne saurait le faire, si puissant qu'il fût; c'est à peine s'il pourrait soulager les nombreuses misères qui surgiraient de toutes parts autour de lui. Pas d'illusions, mon fils; réjouissons-nous du retour de nos augustes et malheureux maîtres, mais ne comptons que sur nous-mêmes.

Monsieur Jaquet attendait peut-être de son associé une autre réponse; il fit un mouvement de colère.

— Compromis sur le diable, — s'écria-t-il, — puisque ni vous ni moi ne pouvons nous tirer de l'horrible gâchis où nous sommes enfoncés... Mais, après tout, — continua-t-il d'un ton de philosophie, — pourquoi tant s'affrayer d'une faillite nécessaire? Nous ne sommes pas les premiers hommes g-us qui, après avoir accompli des efforts inouïs pour arriver au succès, se seront trouvés réduits à... la faillite.

— La faillite! murmura tristement monsieur de Rosenberg.

— La faillite! — répéta Ernest comme un écho.

— Eh quoi! le nom vous effraye-t-il plus que la chose! On ne peut plus le bonnet vert, il me semble, et qu'on n'a rien à se reprocher... Tous nos commentants savent avec quelle activité, quelle loyauté, quelle prudence nous avons géré nos affaires; mais des circonstances défavorables, supérieures à nos ve-

lontés et à nos prévisions, ont amené la catastrophe devenue inévitable. D'abord la concurrence des fabriques rivales nous avait été fatale sur les marchés; nous avons, grâce à de constants efforts, diminué considérablement nos frais de fabrication, et nous sommes devenus maîtres du marché à notre tour. Mais quand nous nous croyions assurés de réaliser en fort peu de temps des bénéfices considérables, voici que de mauvaises années, la guerre, des révolutions politiques viennent nous égarer... Qu'y a-t-il de désolant à succomber ainsi devant des événements de force majeure?

— C'est juste, — dit Rosenberg en baissant la tête; — il faudra se résigner... nous nous résignerons.

On eût dit que monsieur Jaquet avait encore attendu de ses paroles un effet diamétralement opposé à celui qu'elles produisirent. La soumission mélancolique de son associé redoubla sa mauvaise humeur.

— Allons! reprit-il avec ironie, — je vois parti d'un pareil malheur. Vous espérez sans doute que votre faux nom de Rosenberg couvrira la honte qui pourrait s'attacher à la qualité de failli; mais je ne vous laisserai pas cette consolation, je vous en avertis, et, si l'on me poursuit du nom de banqueroutier, on saura du moins que j'avais pour associé le banqueroutier duc de Chatillon.

Le père et le fils, en entendant prononcer ce nom, se levèrent spontanément.

— Quoi! monsieur, — s'écria Ernest, — vous savez-Jaquet...

— Eh! oui, pardieu! se savais, — répliqua monsieur Jaquet avec un éclat de rire méchant. — Me priez-vous pour un sot, et pensez-vous que je ne devrais pas la cause de ces cachoteries, de ces airs de hauteur, de ces pérorations étranges que j'avais remarqué tant de fois? Allez, allez, je suis un vieux retardé... Je n'ai rien dit, tant que j'avais pas intérêt à parler; peu m'importe à

moi d'avoir un duc et un marquis pour associé et pour commis! mais aujourd'hui le cas est différent, et je ne vois plus pourquoi je tairais la vérité.

Ernest était prêt de laisser éclater une violente indignation; son père lui fit signe de se contenir, et, s'adressant à Jaquet, il dit avec sa sérénité habituelle :

— Je ne m'inquiète pas de ce qui est, et je vous dois des excuses, monsieur, pour avoir paru manquer de confiance en vous. Mais à présent que vous avez découvert mon secret, permettez-moi de vous demander pourquoi vous voudriez le trahir?

— Pourquoi? — répliqua Jaquet en enfonçant ses mains dans ses poches d'un air goguenard; — parce que si l'on fait faillite on ne saurait la faire en trop bonne compagnie.

Monsieur Jaquet, — reprit M. de Rosenberg froidement, — vous êtes un homme trop rusé pour accomplir une mauvaise action sans avoir à cela un avantage quelconque. Je vous demande donc encore une fois, dans quel but vous voulez attacher au nom de Chatillon, si respecté jusqu'ici, une pareille flétrissure?

— Et cette flétrissure, pourquoi le nom de Jaquet la porterait-il seul?... Mais tenez, monsieur le duc, je vous vais parler avec franchise. Vous ignorez vous-même quelles ressources vous pourriez trouver dans l'illustration de votre famille. Je vous ai dit pourtant tout à l'heure que le veau temps de la noblesse semblait vouloir revenir; si la restauration de l'ancienne monarchie s'effectuait, j'ai la certitude que, soit le gouvernement nouveau, soit les nombreux amis que vous devez avoir dans le grand monde, s'empresseraient de vous soutenir. Essayez seulement, malgré les répugnances de votre amour-propre, d'employer votre crédit, et je suis sûr du succès.

Le duc se redressa fièrement.

— Je commence à voir clair dans vos pro-

jets, — reprit-il; après m'avoir fait exposer toutes mes biens pour soutenir l'entreprise commune, après m'avoir tiré jusqu'à mon dernier écu, vous ne seriez pas fâché de battre monnaie avec mon titre et mon nom... Je ne le souffrirai pas, monsieur, et je refuse d'avancer d'un pas de plus. D'ailleurs, vous pourriez vous tromper dans vos prévisions; les amis qui me restent, ruinés par la révolution, dispersés par l'exil, seraient impuissants à me secourir efficacement, et, quant à la monarchie qui se reconstruit peut-être en ce moment, peu lui importerait la faillite du duc de Chatillon. Sous l'ancien régime, bien avant la révolution, a-t-elle empêché la fameuse banqueroute d'un prince de Rohan Guéméné, et celle à peine moins fameuse d'un duc d'Angoulême? Vous vous êtes trompé, vous dis-je, et toute démarche de ma part n'amènerait aucun heureux résultat. Maintenant, agissez comme vous l'entendez; je suis prêt à supporter les conséquences de mes erreurs.

— Et moi, — s'écria Ernest impétueusement, — je jure bien que si monsieur Jaquet osait trahir sa menace...

— Silence, mon fils, je vous en supplie, — reprit monsieur de Rosenberg; — vos emportements ajoutent à mon chagrin. Notre association, comme nous, va se trouver ruinée par cette faillite; nous devons bien quelque indulgence à un chef de famille aigri jusqu'à l'injustice... Laissons donc les récriminations inutiles. Monsieur Jaquet, vous restez-il assez d'argent pour payer demain les ouvriers?

— Non, — répliqua le manufacturier brusquement; — s'il s'arrangeront comme ils le pourront.

— Il n'en sera pas ainsi, monsieur; j'aviserai personnellement aux moyens de solder ces pauvres gens.

— Ah! ah! — s'écria Jaquet, — vous le voyez, il vous reste des ressources... Je savais bien que vous aviez des fonds en réserve!

— Je vendrais des diamants provenant de ma femme, qui appartiennent à mon fils.

Le manufacturier sourit et hochait la tête d'un petit air d'indifférence.

— Tenez, — reprit-il, — vous n'avez pas confiance en moi, quoi que je fasse. Je suis toujours français en personne et je vais toujours droit au but... Cette fois encore, je jurerai cartes sur table, et je vous dirai ce que j'imagine pour le rétablissement de nos affaires.

— Parlez, monsieur, je vous écoute.

— Au moment de démasquer ses batteries, ou comme il le disait, de jouer cartes sur table, le vieux Jaquet montra quelque hésitation : — Je ne me souciais pas, — poursuivit-il après un léger clignement d'yeux, — que ce que je vais vous apprendre fût divulgué trop tôt dans le public; mais nous sommes ici entre nous, et monsieur Ernest, malgré sa jeunesse, comprendra sans doute l'importance d'un pareil secret... D'ailleurs, — ajouta-t-il comme par réflexion, — lors même que nous ne pourrions nous entendre, la vérité ne tarderait pas à être connue, et j'aime mieux tout d'abord vous mettre dans la confidence... Les deux Rosenberg commencent à soupçonner quelque honteuse manœuvre du rusé manufacturier; ils accueillent ses précautions oratoires par un inclinaison de tête froide et réservée. Monsieur Jaquet reprit d'un ton patelin :

(A suivre.)

Hier, à 5 heures de relevée, un jeune homme qui se baignait dans le Rhône, en amont du pont de chemin de fer de Genève, a soudain disparu.

Un crime épouvantable a été commis hier au soir dans la petite ville de l'Arbresle : M. Durilly, industriel habitant cette localité, se promenait dans la rue avec la femme de M. le maire de l'Arbresle, lorsqu'il fut accosté par un ouvrier cordonnier du pays, qu'on nous assure avoir été garde urbain à Lyon après le 4 septembre.

Cet homme interpella durement M. Durilly et l'accusa de l'avoir appelé à différentes reprises « mouchard ».

M. Durilly engagea cet homme à s'éloigner, lui disant qu'il ne lui était pas possible de répondre à ses paroles violentes, surtout étant en compagnie d'une dame.

L'ouvrier cordonnier saisit alors un tranchet qu'il tenait caché sous ses vêtements et le plongea dans la poitrine de l'infortuné Durilly, qui succomba quelques minutes après.

M. Durilly était une des notoriétés radicales de l'Arbresle.

FAILLITE

Dumas et Co, négociants, rue Centrale, 17, rue de Vauban, 38. Juge-commissaire, M. Ferrand. Syndic provisoire, M. Grizard-Delaroue. Date du jugement, 5 août 1873.

VACANCES

La Grande Maison de Paris, 4, place des Jacobins, à Lyon, met en vente, à l'occasion des vacances, un choix des plus variés en vêtements pour jeunes gens et enfants.

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 6 août, 7 h. 10 matin. L'Officiel publie des nominations de juges de paix.

Sont nommés au 3^e canton de Lyon, M. Rambaud, au 8^e canton, M. Gros. Le Soleil confirme que le comte de Paris a été invité hier par le comte de Chambord.

Paris, 6 août, 9 h. 20 matin. Paris-Journal dit que le comte de Paris, allant visiter le comte de Chambord, ne fait que sceller une réconciliation de famille faite depuis longtemps, et on aurait tort d'attacher à sa démarche aucune autre signification immédiate.

Le même journal dit que la santé de M. Odilon Barrot donne nouvellement de grandes inquiétudes. L'arrivée de Victor Hugo est motivée par la maladie grave de son fils François-Victor.

Le Gaulois publie le texte de la lettre du prince Napoléon au maréchal MacMahon, réclamant le maintien de son grade de général de division et protestant contre l'omission de son nom sur l'annuaire militaire.

Paris, 6 août, 1 h. 50, s. On assure que l'entrevue qui a eu lieu entre le comte de Paris et le comte de Chambord a été très-cordiale, mais que les questions politiques avaient été soigneusement évitées.

Le comte de Paris a porté au comte de Chambord, au nom de toute la famille d'Orléans, l'expression de son respect et de sa déférence. Le comte de Chambord a reçu le prince de Joinville lundi soir.

Madrid, 5 août, soir. L'attitude du gouvernement commence à porter ses fruits : depuis la prise de Séville, l'armée combat avec ardeur et enthousiasme.

L'attaque de Valence se continue vigoureusement, qui n'est plus défendue que par des insurgés peu nombreux. On espère que cette ville sera prise aujourd'hui.

Le parti insurrectionnel de Carthage se disloque quotidiennement. Le pays répond patriotiquement à l'appel du gouvernement, qui se dispose à déployer une grande activité et une grande énergie pour détruire la rébellion des carlistes.

La majorité des Cortès, pour soutenir le ministère, est chaque jour plus compacte.

Perpignan, 6 août. De nombreuses familles quittent Honby, les carlistes ayant juré de la capturer et de venger durement les mutilations que quelques-uns de leurs morts auraient subies.

On prétend que les puissances étrangères ont fait entendre au ministère espagnol que si l'on ne finissait pas vite avec l'anarchie, elles favoriseraient l'avènement de don Carlos ou d'un prince allemand.

d'Orléans; enfin elle peut avoir d'importantes conséquences. Voilà l'essence des renseignements publiés par l'organon officiel de l'orléanisme.

Il s'agit maintenant de savoir quel est au juste le caractère, quelles sont les bases de cette réconciliation qu'il s'agit de n'accomplir, mais de constater : les « importantes conséquences » dont parle le Journal de Paris pourraient faire penser qu'il s'agit d'une entente politique complète entre les deux représentants de l'idée monarchique, et alors l'impossibilité radicale de cette entente saute d'abord aux yeux des gens qui ont quelque peu étudié les manifestations successives de M. le comte de Chambord; on ne conçoit l'accord que par l'abdication totale du comte de Paris qui devient dès lors le représentant en sous-ordre du droit divin.

Que devient alors le drapeau tricolore, le drapeau chéri de la Parisienne et du duc d'Anjou?

Soldat du drapeau tricolore, D'Orléans, toi qui l'as porté, Ton sang se mêlerait encore A celui qu'il nous a coûté.

Il est vrai que, dans une note communiquée par l'agence Havas, et évidemment émanée de quelque mandataire autorisé des princes d'Orléans, il ne s'agit nullement de questions politiques entre les deux cousins, mais simplement d'affaires de famille. Le comte de Paris profite (quelle jolie trouvaille diplomatique!) de son voyage à Vienne pour apporter au comte de Chambord les hommages de la famille d'Orléans.

Toutes les questions politiques sont écartées. Je ne vais pas plus loin, car cela seul condamne toutes les tentations de fusion; il est notoire que les deux familles ne peuvent s'entendre qu'à la condition de ne pas parler politique, et c'est ce que le Journal de Paris appelle une importante conséquence.

La seule explication de cette attitude expectante, c'est que le comte de Paris reconnaissant l'impossibilité de fonder la monarchie constitutionnelle avec la situation respective des partis dans l'Assemblée, retire sa candidature, se supprime comme prétendant, et revient à la branche aînée dont il n'est plus que le second rameau, et laisse libre carrière au comte de Chambord et de ses partisans, en déclarant qu'il n'y a plus désormais qu'une seule solution monarchique : la royauté du comte de Chambord.

Alors, si le comte de Chambord monte sur le trône, le comte de Paris, par le fait même de sa visite et sans autre démarche, devient son héritier naturel et rallie les légitimistes les plus irréconciliables; si, au contraire, le comte de Chambord meurt sans avoir régné, le comte de Paris devient le seul représentant de l'idée monarchique soit légitime, soit constitutionnelle.

Nous avons enfin le texte de la lettre par laquelle le prince Napoléon réclame sa réintégration dans le grade de général de division. Il invoque la légalité du décret rendu par l'empereur en 1854, au moment de la guerre de Crimée; il rappelle qu'il a coopéré aux victoires de l'Alma et d'Inkermann; je n'insiste pas sur ce coopéré que vous aurez sans doute l'irrévérence d'accueillir par un sourire; le prince ne se réfère pas seulement aux motifs de pure légalité qu'il eût dû avoir la dignité de développer à l'exclusion de tous autres.

Il s'adresse aux sentiments intimes du maréchal; il sollicite sa bienveillance. Et vraiment de pareils motifs ne sont pas plus habiles qu'ils n'ont de noblesse. Quant à cette prétention de présenter, comme ayant force de loi, un décret de l'empereur, c'est-à-dire de reconstituer tout entier le règne de Napoléon III, non seulement dans ses actes législatifs, mais encore dans ses dispositions extra-réglementaires, c'est le conseil d'Etat qui en fera justice, comme je vous l'ai annoncé, si le prince Napoléon se décide à suivre la voie qui lui a été ouverte par le ministre de la guerre.

Vous savez que la veuve Millière a intenté une action contre le commandant Garcin qui avait fait fusiller son mari sans jugement sur les marches du Panthéon; l'avocat de la demanderesse prétendait que cette exécution était un acte spontané du commandant, et, qu'ent-elle été ordonnée par ses chefs, elle n'en était pas moins inadmissible en l'absence de toute poursuite régulière. Comme vous voyez, c'est exactement la thèse de la veuve Arbinet contre MM. de Serres et Cremer; mais le tribunal civil de Versailles, jugeant autrement que le conseil de guerre de Lyon, a déclaré que le commandant Garcin avait agi d'après des ordres supérieurs, que l'armée n'était pas justiciable des tribunaux civils et qu'en conséquence le tribunal était incompétent. C'est la décision qui a été rendue, on s'en souvient, dans l'affaire du prince Napoléon, comme préfet de police.

Reste à savoir si la cour d'appel confirmera ce jugement; car, en un doutez pas, M^{me} Millière qui est, dit-on, une femme pleine de courage et d'obstination, ne s'en tiendra pas là; elle voudra épouser tous les degrés de la juridiction. D'ailleurs le texte même du jugement semble lui préparer un recours auprès des conseils de guerre, car c'est en vertu du principe de la séparation des pouvoirs civil et militaire que la requête est écartée par la question préalable. Or jusqu'ici le seul jugement des conseils de guerre sur la matière est précisément le jugement rendu en août 1872 contre de Serres et Cremer, rendus responsables de l'exécution d'Arbinet.

Il est vrai qu'un conseil n'est jamais lié par des décisions d'un autre; mais y a-t-il vraiment avantage à créer une sorte de raison d'état qu'on oppose ensuite comme fin de non-recevoir à toutes les plaintes des particuliers opprimés ou lésés? Ce serait là une doctrine dont tout le monde pourrait souffrir un jour et qu'aucun gouvernement n'aurait avantage à accrédi-

ter. car il en pourrait supporter les conséquences de la lendemain de sa chute. D'autre part, il faut reconnaître que la répression de l'insurrection parisienne devait fatalement amener des excès isolés, des colères aveugles, des abus de la force; on ne fait malheureusement pas la guerre dans d'autres conditions, et un général en chef ne peut pas répondre de toutes les erreurs de ses subordonnés. Toutes les guerres civiles ont entraîné après elles leur cortège d'épouvantes, et la conclusion c'est qu'il ne faut pas de révoltes contre le suffrage universel et contre la loi; on ne défie pas impunément la société et la raison, parce que l'une et l'autre se vengent tôt ou tard et parfois plus qu'elles ne le voudraient elles-mêmes.

Tout appel à la force est suivi et châtié par un appel à la force, et la force quand elle est déchaînée, ne s'arrête pas toujours au point marqué par ceux qui la dirigent. Oubliions donc cette époque sinistre ou, si nous nous en souvenons, que ce soit pour n'y plus revenir ou pour ne plus permettre que des insensés nous y ramènent.

M. Odilon Barrot est mort aujourd'hui, à onze heures du matin, à Bougival. Bourse faible, peu d'affaires.

Berlin, 6 août. La Correspondance provinciale constate que le rappel de Werner clôt l'incident de la capture du Vigilant. Il est démontré que Werner a agi sans l'autorisation du gouvernement, lequel décline la responsabilité d'un incident qui pouvait impliquer la reconnaissance positive du gouvernement espagnol.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que Werner devra fournir des explications sur sa conduite, qui n'a pas obtenu l'approbation du gouvernement. La Gazette ajoute que la mission de l'escadre allemande consiste à protéger les nationaux allemands, en évitant toute intervention dans les luttes intérieures de l'Espagne.

Alors, si le comte de Chambord monte sur le trône, le comte de Paris, par le fait même de sa visite et sans autre démarche, devient son héritier naturel et rallie les légitimistes les plus irréconciliables; si, au contraire, le comte de Chambord meurt sans avoir régné, le comte de Paris devient le seul représentant de l'idée monarchique soit légitime, soit constitutionnelle.

Après avoir passé sous ses bras une corde tenue par deux vigoureux matelots, Sébastien se laissa glisser le long du bord et disparut. Durant près de trois minutes, penchés au-dessus de la mer, nous attendions, osant à peine respirer. Don Salustio se dépouillait de ses vêtements pour secourir l'explorateur lorsque le capitaine revint sur l'eau, reprit longuement haleine et s'enfonça de nouveau.

Dieu nous protège visiblement, nous cria-t-il, tandis qu'on le hissait à bord après sa seconde exploration. L'Hispanoëlle est posée comme avec la main sur un lit de corail blanc d'où le vent du nord seul pourrait l'arracher. Du courage, garçons. Remercions d'abord la Vierge; avec son appui, nous sortirons de ce mauvais pas.

L'équipage se jeta à genoux, et don Salustio alla rassurer les femmes en leur annonçant que nous ne risquions pas de sombrer. Pendant que Sébastien se séchait, je recueillis quelques plaques de sable attachées à ses jambes, avec l'intention d'étudier plus tard à la loupe cette récite irrationnelle.

En me voyant envelopper avec soin mon échantillon dans une feuille de mon carnet, les matelots m'entourèrent avec une curiosité de crainte. Afin d'éviter toute mauvaise interprétation, je déclarai accomplir un vœu fait à mon patron, et mon action rentra dans le domaine des choses naturelles.

Il fallait s'occuper de la chaloupe, enseveli sous une partie de la cargaison. Jamais, dans la courte traversée que l'Hispanoëlle accomplissait chaque mois, on n'avait eu besoin de la légère embarcation, qui se trouvait fort endommagée.

Exposée depuis trois ans aux rayons du soleil, elle faisait eau de toutes parts et avait besoin d'être calfatée. A défaut d'étoupe, nous possédions du coton en abondance; mais avant de se mettre à l'eau on dut soigner aux vivres. L'eau douce manquait; en guise de boisson, nous ne possédions que des pastèques qu'un matelot transportait à Vera-Cruz, et que don Salustio paya comptant.

A l'heure où le soleil se coucha, la chaloupe était à flot. Sébastien, toujours vigilant, examina frôlant l'horizon. Le vent avait cessé de souffler, la mer redevenait calme, on convint d'attendre qu'elle tombât tout à fait pour partir.

Le départ resta fixé au lendemain, décision à laquelle les matelots applaudirent. Les côtes sablonneuses et désertes d'Ararado se dressaient devant nous; malheureusement nous étions sur une partie du littoral dont les pêcheurs ne s'approchent jamais, et nous ne pouvions espérer aucun secours. D'après les calculs du capitaine, dix heures nous étaient nécessaires pour atteindre le rivage bordé de brisants que l'on n'apercevait pas de la distance où nous en étions.

Durant cette journée, qui s'écoula rapide, j'aidai un peu tout le monde, depuis le cuisinier jusqu'aux callats improvisés. Ayant découvert une sonde enduite de suif, je profitai de cette trouvaille pour me procurer un peu de sable qui tapissait le bas-fond sur lequel nous étions échoués. Je fus assez heureux pour m'emparer de trois porpites azurées appartenant à l'espèce signalée par le savant Lesson sur les côtes du Pérou, et que le hasard des courants avait sans doute amenées dans ces parages.

En introduisant entre les planches de la barque le coton qui devait empêcher l'eau de mer de la remplir, un des Indiens s'écrasa le doigt d'un coup de maillet.

Des vociférations, des cris de mort retentirent soudain à l'extrémité du navire; j'y courus. Deux robustes matelots, leurs couteaux à la main, entraient en Lydia.

Pâle, l'œil fixe, les vêtements en lambeaux, les cheveux éparés, le sein nu, la jeune femme ne se débattait pas, ne poussait pas un cri.

Sébastien, furieux, frappait ses gens pour les forcer à lâcher prise; il partageait les laïgers de ses matelots, mais il ne voulait pas laisser ensanglanter son bord.

Je me jetai au-devant de Lydia, parlant aux forcés qui la menaçaient. Fous de terreur, les malheureux me repoussèrent avec violence.

Une secousse, suivie d'un lugubre craquement, ébranla le navire, et la perspective de la mort rendit les matelots implacables. Sébastien et moi nous perdions du terrain, lorsque la voix de don Salustio résonna. Il appartenait à une caste que les Indiens sont habitués à respecter; il y eut un moment d'hésitation.

Lydia, restée libre, courut se réfugier près du mât qu'elle semblait avoir choisi pour abri. Quel réveil et quelle scène!

L'eau baignait nos pieds, mais le navire n'enfonçait plus. Revenus de leur surprise, les Indiens s'élançèrent contre nous.

Sébastien, furieux, frappait ses gens pour les forcer à lâcher prise; il partageait les laïgers de ses matelots, mais il ne voulait pas laisser ensanglanter son bord.

Je me jetai au-devant de Lydia, parlant aux forcés qui la menaçaient. Fous de terreur, les malheureux me repoussèrent avec violence.

Après avoir passé sous ses bras une corde tenue par deux vigoureux matelots, Sébastien se laissa glisser le long du bord et disparut. Durant près de trois minutes, penchés au-dessus de la mer, nous attendions, osant à peine respirer. Don Salustio se dépouillait de ses vêtements pour secourir l'explorateur lorsque le capitaine revint sur l'eau, reprit longuement haleine et s'enfonça de nouveau.

Dieu nous protège visiblement, nous cria-t-il, tandis qu'on le hissait à bord après sa seconde exploration. L'Hispanoëlle est posée comme avec la main sur un lit de corail blanc d'où le vent du nord seul pourrait l'arracher. Du courage, garçons. Remercions d'abord la Vierge; avec son appui, nous sortirons de ce mauvais pas.

L'équipage se jeta à genoux, et don Salustio alla rassurer les femmes en leur annonçant que nous ne risquions pas de sombrer. Pendant que Sébastien se séchait, je recueillis quelques plaques de sable attachées à ses jambes, avec l'intention d'étudier plus tard à la loupe cette récite irrationnelle.

En me voyant envelopper avec soin mon échantillon dans une feuille de mon carnet, les matelots m'entourèrent avec une curiosité de crainte. Afin d'éviter toute mauvaise interprétation, je déclarai accomplir un vœu fait à mon patron, et mon action rentra dans le domaine des choses naturelles.

Il fallait s'occuper de la chaloupe, enseveli sous une partie de la cargaison. Jamais, dans la courte traversée que l'Hispanoëlle accomplissait chaque mois, on n'avait eu besoin de la légère embarcation, qui se trouvait fort endommagée.

Exposée depuis trois ans aux rayons du soleil, elle faisait eau de toutes parts et avait besoin d'être calfatée. A défaut d'étoupe, nous possédions du coton en abondance; mais avant de se mettre à l'eau on dut soigner aux vivres. L'eau douce manquait; en guise de boisson, nous ne possédions que des pastèques qu'un matelot transportait à Vera-Cruz, et que don Salustio paya comptant.

A l'heure où le soleil se coucha, la chaloupe était à flot. Sébastien, toujours vigilant, examina frôlant l'horizon. Le vent avait cessé de souffler, la mer redevenait calme, on convint d'attendre qu'elle tombât tout à fait pour partir.

Le départ resta fixé au lendemain, décision à laquelle les matelots applaudirent. Les côtes sablonneuses et désertes d'Ararado se dressaient devant nous; malheureusement nous étions sur une partie du littoral dont les pêcheurs ne s'approchent jamais, et nous ne pouvions espérer aucun secours. D'après les calculs du capitaine, dix heures nous étaient nécessaires pour atteindre le rivage bordé de brisants que l'on n'apercevait pas de la distance où nous en étions.

Durant cette journée, qui s'écoula rapide, j'aidai un peu tout le monde, depuis le cuisinier jusqu'aux callats improvisés. Ayant découvert une sonde enduite de suif, je profitai de cette trouvaille pour me procurer un peu de sable qui tapissait le bas-fond sur lequel nous étions échoués. Je fus assez heureux pour m'emparer de trois porpites azurées appartenant à l'espèce signalée par le savant Lesson sur les côtes du Pérou, et que le hasard des courants avait sans doute amenées dans ces parages.

En introduisant entre les planches de la barque le coton qui devait empêcher l'eau de mer de la remplir, un des Indiens s'écrasa le doigt d'un coup de maillet.

Des vociférations, des cris de mort retentirent soudain à l'extrémité du navire; j'y courus. Deux robustes matelots, leurs couteaux à la main, entraient en Lydia.

Pâle, l'œil fixe, les vêtements en lambeaux, les cheveux éparés, le sein nu, la jeune femme ne se débattait pas, ne poussait pas un cri.

Sébastien, furieux, frappait ses gens pour les forcer à lâcher prise; il partageait les laïgers de ses matelots, mais il ne voulait pas laisser ensanglanter son bord.

Je me jetai au-devant de Lydia, parlant aux forcés qui la menaçaient. Fous de terreur, les malheureux me repoussèrent avec violence.

Une secousse, suivie d'un lugubre craquement, ébranla le navire, et la perspective de la mort rendit les matelots implacables. Sébastien et moi nous perdions du terrain, lorsque la voix de don Salustio résonna. Il appartenait à une caste que les Indiens sont habitués à respecter; il y eut un moment d'hésitation.

Lydia, restée libre, courut se réfugier près du mât qu'elle semblait avoir choisi pour abri. Quel réveil et quelle scène!

L'eau baignait nos pieds, mais le navire n'enfonçait plus. Revenus de leur surprise, les Indiens s'élançèrent contre nous.

Sébastien, furieux, frappait ses gens pour les forcer à lâcher prise; il partageait les laïgers de ses matelots, mais il ne voulait pas laisser ensanglanter son bord.

Je me jetai au-devant de Lydia, parlant aux forcés qui la menaçaient. Fous de terreur, les malheureux me repoussèrent avec violence.

Nombre de vaches amenées, 406, — poids moyen, 135 kil. La vente s'est faite aux mêmes prix que les bœufs. Sur ce nombre, 135 bœufs ou vaches nous viennent d'Italie.

Marché du jeudi 31 juillet. Nombre de moutons amenés 4,998, — poids moyen, 46 kil. 1^{re} qualité a été vendue 190 fr. les 100 k. 2^e — — — 172 — — — 3^e — — — 158 — — — Dont 2,800 nous venant d'Afrique et d'Italie.

Marché du vendredi 1^{er} août. Nombre de veaux amenés, 867, — poids moyen, 75 kil. 1^{re} qualité a été vendue 116 fr. les 100 k. 2^e — — — 112 — — — 3^e — — — 108 — — —

Ces prix, comparés à ceux de la semaine dernière, montrent que les bœufs ont haussé de 10 fr. par 100 kil.; les moutons ont haussé de 6 fr., et les autres bestiaux sont restés stationnaires aux prix des marchés précédents.

VINS La situation des vignobles dans le Beaujolais et la côte du Rhône est bonne — les vignes sont magnifiques de végétation. Les vignes ont atteint eux-mêmes qu'il y a longtemps qu'ils ne les avaient vues aussi vigoureuses ni aussi belles, excepté dans quelques parties basses et sur les hauteurs où les grappes sont moins abondantes.

Les pampres sont très-vigoureux, les feuilles amples. Nous espérons qu'il y aura encore une bonne moyenne et la récolte sera de beaucoup supérieure à ce que l'on en attendait ce printemps. L'oidium a fait son apparition dans quelques localités du Lyonnais et du Dauphiné, principalement sur les treilles et les formes en hautain, il fallait s'y attendre avec la chaleur exceptionnelle et les pluies d'orage que nous avons eues.

Nous ne croyons pas que les prix des vins restent très-longtemps aussi élevés.

COURS DES VINS SUR LA PLACE DE LYON. Vins du Beaujolais, 1871. — Assez bons et jolis en couleur, se vendent de 55 à 60 fr. l'hectolitre, nus, octroi et camionnage à la charge de l'acheteur. — 1872. — Qualité ordinaire, moins beaux en couleur, de 48 à 50 francs.

Vins des environs de Villefranche, 1872. — Assez francs de goût, mais couleur tendre, de 45 à 50 fr. l'hectolitre, nus, octroi et transport à la charge de l'acheteur. — 1873. — Qualité ordinaire, moins beaux en couleur, de 48 à 50 francs.

Vins du Bugey, 1872. — Premiers crus, ordinaires, ayant un petit goût de terroir, et une couleur moins riche que les précédents et moins recherchés par les amateurs, de 40 à 45 fr. l'hectolitre, nus, tous frais à supporter par l'acheteur.

Vins du Dauphiné, 1872. — Assez riches en couleur, assez estimés pour le détail, de 40 à 45 fr. l'hectolitre. Entrée en ville et transport à la charge de l'acheteur.

Vins des côtes du Rhône, 1872. — D'une beauté de couleur remarquable, assez francs de goût, généralement recherchés des consommateurs, assez rares actuellement de 50 à 55 fr. l'hectolitre, nus, droits d'octroi et transport à la charge de l'acheteur.

MARCHÉ DE LA MARTINIÈRE. Marché assez bien approvisionné, vente plus active qu'au marché de la semaine dernière.

Voici les prix moyens de la semaine : Volailles fines, différentes espèces, se sont vendues de 4 fr. à 4 fr. 50 la pièce. Ordinaires, de 2 fr. 25 à 2 fr. 75 la pièce.

Poulets de pays, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 la pièce. Dindes assez grosses, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50 pièce. Canards barboteurs et autres espèces, de 2 fr. à 2 fr. 50.

Pigeons romains, de 0,90 à 1 fr. 25. — capucins et autre variété croisée, 0,75 à 0,90 c. — Beurre frais de montagne, de 2 fr. à 2 fr. 25 le kilo.

Beurre en pain, de 1 fr. 85 à 1 fr. 90 le kilo. Œufs frais, de 0,70 à 0,75 c. la douzaine. Fromages de qualités diverses, de 1 fr. 40 à 1 fr. 45 le kilo.

MARCHÉ DU QUAI SAINT-ANTOINE ET DE LA PLACE SAINT-JEAN. Le marché, en raison des grands travaux des champs, n'était que très-ordinaire en toute nature de produits.

Pommes de terre rates, violettes, 1^{re} qualité, ont été vendues de 17 fr. 50 à 18 fr. les 100 kilos. Pommes de terre jaunes, 1^{re} qualité, de 13 fr. 75 à 14 fr. les 100 kilos.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Table with 4 columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 6 1/2, 7 1/2.

Nouvelles du Main Paris et Versailles PARIS (Correspondance particulière du Journal de Lyon.) 6 août. Nous n'avons rien de nouveau ce soir sur la fusion; mais une note du Journal de Paris d'hier et une note du Soleil de ce matin nous ont mis au courant du fait et du caractère de la visite du comte de Paris au comte de Chambord. L'entrevue a eu lieu hier; elle avait pour but, de la part du comte de Paris, non de chercher une rupture mais de constater une réconciliation; elle était approuvée par tous les princes

